

République de Pologne

Conseil des Ministres du Commerce et de l'industrie

« Comment concilier respect des accords de libre-échange de l'UE et respect de l'environnement dans la relance du commerce international hors UE ? »

Depuis la chute du système communiste en 1989, la Pologne a tout fait pour se mettre au même niveau que ses voisins occidentaux, aussi bien en matière diplomatique, économique que commerciale. Après avoir rejoint le Conseil de l'Europe en 1991, l'OMC en 1995, l'OCDE en 1996, l'OTAN en 1997 et enfin l'Union Européenne en 2004, la Pologne s'inscrit aujourd'hui parmi les pays les plus importants de l'Union européenne. D'où une certaine volonté du gouvernement actuel qui prône les valeurs de la famille et de la nation de s'affirmer davantage à présent. Dans ce contexte, la Pologne, qui est membre de la Commission sur le commerce, entend rechercher avec les autres États membres des solutions pour mieux concilier commerce et environnement.

Il est en effet important pour les générations futures d'avoir un environnement le mieux préservé possible, ne serait-ce que pour qu'elles puissent se développer dans les mêmes conditions que nous. Toutefois, il est essentiel de concilier cette protection de l'environnement avec le développement économique de nos nations. Il faut s'assurer que personne ne sera laissé au bord du chemin (la précarité énergétique concerne un peu plus de 2% de la population polonaise). Pour éviter que ces personnes soient désavantagées par les mesures favorables à l'environnement dans les relations commerciales, il sera essentiel de subvenir à leurs besoins via des aides économiques. Il est important de développer les énergies renouvelables. Mais que deviendraient alors les mineurs de charbon (il sont plus de 80 000 en Pologne)? Le changement doit être progressif. De plus, la Pologne estime qu'il faut étudier les nouvelles industries avec une attention accrue, car elles peuvent détruire la planète autant ou même plus que les anciennes. Citons par exemple les voitures électriques qui polluent davantage que les véhicules thermiques lors de leur construction. La Pologne, grand exportateur de denrées agricoles, verrait d'un bon œil tout développement dans les politiques agricoles à condition qu'il ne nuise pas aux agriculteurs polonais (l'agriculture correspond à 3% du PIB).

La Pologne suit et soutient les chapitres des accords de libre-échange (ALE) concernant le développement durable. Ceux-ci permettent de poser des conditions aux accords commerciaux signés par l'UE avec les États et organisations en dehors de l'UE afin que ceux-ci respectent l'Accord de Paris. La Pologne est bien entendu d'accord avec ces décisions. En tant que signataire de l'Accord de Paris, du Protocole de Kyoto et de biens d'autres accords concernant le climat et le respect de la biodiversité, la Pologne est pour un commerce plus respectueux encore de l'environnement et du développement durable. La délégation polonaise estime malgré tout qu'il est nécessaire de prendre en compte les salariés qui pourraient pâtir d'un changement trop brusque dans l'industrie ou dans les relations commerciales internationales. Il serait nécessaire par exemple de permettre aux ouvriers de se spécialiser dans un des nouveaux secteurs qui naîtront de la lutte contre la dégradation de l'environnement. Il faut dans ce contexte prévoir des financements de la part de l'UE pour aider ses pays à exporter de manière plus respectueuse de l'environnement.

La Pologne estime qu'il est important de trouver des solutions pour permettre d'échanger les biens tout en conservant cet incroyable patrimoine qu'est l'environnement naturel. Concernant le climat, la Pologne a adopté une nouvelle politique environnementale pour 2040 où elle déclare que plus de la moitié de sa production d'énergie n'émettra aucun gaz à effet de serre. C'est dans l'optique de cette résolution que la Pologne fera tout pour réduire ses émissions durant cette décennie. Elle estime en conséquence qu'il faudrait continuer de définir des conditions à l'échelle européenne pour les accords de libre-échange et de les adapter en fonction des différents contextes liés aux différentes industries. Les problèmes liés à la destruction de l'environnement par les industries sont différents dans chacune de ces industries. Les élevages de bétail en Amérique du Sud, par exemple, mènent à la déforestation de la forêt tropicale, alors que les usines de textile au Bangladesh libèrent des produits nocifs pour les hommes et pour la nature. Il faut donc trouver des solutions « personnalisées » à chaque problème.

En conclusion, la Pologne estime qu'il est important de repenser ensemble, avec tous les pays de l'UE, notre commerce international pour le rendre plus « vert ». L'UE devrait devenir dans les années à venir un des principaux acteurs dans la lutte contre la dégradation de l'environnement. Elle devrait accomplir les buts qu'elle s'est fixée, comme celui de ne plus vendre que des voitures électriques à partir de 2035. Elle ne renie donc bien entendu en aucun cas l'importance des institutions internationales dans le commerce ainsi que dans l'industrie. Elle estime toutefois que chaque pays doit garder sa souveraineté et protéger ses citoyens de décisions qui pourraient leur être néfastes.